



Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

267, Notre-Dame
Notre-Dame-de-la-Paix
Québec J0V 1P0
Tél. : 819-522-6610

AVIS DE PROMULGATION
Règlement numéro 1038

**RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. *Lors d'une séance tenue le 1^{er} février 2022, le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a adopté le Règlement numéro 1038 édictant le Code d'éthique et de déontologie révisé des employés;*
2. *Le Code d'éthique et de déontologie révisé des employés de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et instaure également des règles de comportement qui doivent guider la conduite des employés municipaux, notamment en ce qui a trait aux sujets suivants :*
 - *Les obligations générales*
 - *L'assiduité, l'efficacité et l'efficience au travail*
 - *Les conflits d'intérêts*
 - *Les avantages*
 - *La discréetion et la confidentialité*
 - *L'utilisation des ressources de la Municipalité*
 - *Le respect des personnes*
 - *L'obligation de loyauté*
 - *La sobriété*
 - *Les obligations suite à la fin d'emploi*
3. *Le Code prévoit finalement les sanctions et les mesures de contrôle en cas de manquement.*
4. *Ce Règlement numéro 1038 est disponible sur le site Web de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance;*

DONNÉ Notre-Dame-de-la-Paix, ce 2 février deux mille vingt-deux.


Chantal Delisle, Directrice générale et
Greffière-trésorière